

«Mettre fin à la violence dans les systèmes de justice pour mineurs : des mots à l'action»

Bruxelles : Conférence du 1^{er} au 2 octobre 2008 ; formation le 3 octobre 2008



I. Conférence internationale

« Il n'y a pas de violence contre les enfants qui soit justifiable ; toute forme de violence contre les enfants peut être évitée ». Le message clé de l'étude du secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants, soumis à l'assemblée générale en octobre 2006, invite à aborder les recommandations pour mettre fin à la violence contre les enfants dans les institutions, et plus spécifiquement dans les systèmes de justice pour mineurs.

DEI a identifié trois objectifs spécifiques :

Sensibiliser les personnes ayant un pouvoir de décision et orientation sur la formulation et la gestion des politiques, les ONG, les professionnels, les universitaires, et d'autres parties prenantes pertinentes sur les conclusions et les recommandations de l'Étude des Nations Unies

Identifier et partager des modèles de bonnes pratiques et des actions concrètes afin de réduire l'impact de la violence contre les enfants dans les systèmes de justice pour mineurs, y compris à travers la diversion, les alternatives à l'emprisonnement et la prévention de la délinquance juvénile.

Renforcer les capacités des ONG et des membres de la société civile dans le suivi concret des recommandations de l'Étude des Nations unies.

II. Formation

La formation a pour objectif de mettre les théories en pratique et de garantir que les participants acquièrent des compétences nouvelles pour poursuivre leur action sur le terrain.

Les thèmes de formation sont les suivants :

1. Comment les Sections Nationales de DEI, les ONG et les professionnels pertinents peuvent utiliser l'Observation Générale N° 10 sur les droits de l'enfant dans la justice pour mineurs (Comité des droits de l'enfant, février 2007) comme instrument de contrôle et de plaider au niveau national.
2. Comment garantir un suivi efficace de l'étude des Nations Unies Etude sur la violence contre les enfants.
3. Comment utiliser les communiqués urgents et autres mécanismes de plainte individuels pour combattre la violence contre les enfants.
4. Comment développer un plaidoyer auprès de l'Union européenne (avec un regard particulier sur la stratégie européenne en matière de droits de l'enfant et sur la situation en Europe de l'Est

Pour plus d'informations sur le programme : www.dei-france.org/

N° de formation : 11752706175

Prix (voir ci-dessous)

Les prix (en euros) couvrent l'inscription à la conférence et/ou formation, la documentation, les repas, la traduction simultanée, les pauses café; ils ne couvrent pas le logement et les transports.

Lieu :

Maison Notre-Dame du Chant d'Oiseau ; Centre de Formation ; Avenue des Franciscains 3A ; 1150 Bruxelles ; Belgique (<http://www.chant-oiseau.be/>).

Bulletin d'inscription

A renvoyer à Jeunesse et droit, 16, passage Gatbois, 75012 Paris ou à faxer au 01 40 37 41 25

Nom :
Prénom :
Organisme :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. : Fax. :
E-mail :

- Je m'inscris avant le 5/09/2008 à :*
- la conférence (2 jours) et paie 150 euros (1 et 2 octobre 2008)*
 - la conférence + la formation et paie 215 euros (1, 2 et 3 octobre 2008)*
 - la formation seule (1 jour) et paie 75 euros (3 octobre 2008)*
- Je m'inscris après le 5/09/2008 à :*
- la conférence (2 jours) et paie 175 euros (1 et 2 octobre 2008)*
 - la conférence + la formation et paie 240 euros (1, 2 et 3 octobre 2008)*
 - la formation seule (1 jour) et paie 90 euros (3 octobre 2008)*

- et joins un chèque de euros, ou*
- paiement par mandat administratif dès réception d'une facture*

Date :

Signature :